



Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 49
- présent suppléant : 1
- procurations : 18
- abstentions : 0
- votants : 68

DÉLIBÉRATION n° 2017/125

L'an deux mille dix-sept et le 29 juin à 20 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 21 juin 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain DASSAIN a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Bruno FOURCADE, Albert BEGUE, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Monique KATZ, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Loig le RUN, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Jean BRILLOUET, André QUINON, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Bernard PLANO, Alain DASSAIN, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Pierre DUMAINE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Jean-Pierre CABOS, Stéphanie NOGUES, Philippe LACOSTE, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Claude GAYE, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, André RECURT, François DABEZIES, Didier FAVARO

Présente suppléante : Christine FAUGERE (remplace Jean-Louis VIAU)

Titulaires ayant donné procuration : Madame Monique MARTIN à Monsieur François DABEZIES, Monsieur Roger LACOME à Madame Rose-Marie COLOMES, Monsieur Henri FORGUES à Monsieur Bernard PLANO, Madame Joëlle ABADIE à Monsieur Jean-Claude JACOMET, Monsieur Jean-Paul COMPAGNET à Madame Régine SARRAT, Monsieur Jean-Marie DUTHU à Monsieur Michel SICARD, Madame Gisèle ROUILLON à Madame Isabelle ORTE, Monsieur Jean-Manuel CAMACHO à Monsieur Alain DASSAIN, Madame Madeleine SERIS à Monsieur Alain MAILLE, Monsieur Pascal LACHAUD à Monsieur Jean-Paul LARAN, Monsieur Alain DUCASSE à Monsieur Jean BRILLOUET, Monsieur Laurent LAGES à Madame Stéphanie NOGUES, Madame Fabienne ROYO à Madame Monique KATZ, Monsieur Jean-Marie DA BENTA à Monsieur Pascal AUDIC, Madame Zoulikha CHEBBAH à Monsieur Pierre DUMAINE, Monsieur Elie FOURCADE à Monsieur Gilbert FOURCADE, Monsieur Jacques LAUREYS à Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Monsieur Maurice LOUDET à Monsieur Philippe SOLAZ.

Absents : Mesdames et Messieurs, Daniel LERBEY, Alain PIASER, Patrick DARRE, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT BOLLEE, Jean-Pierre DUTHU, Nathalie SALCUNI, Stéphanie LAGLEIZE, Nicole MARQUIE, Joëlle PEYRO, Joëlle VIGNEAUX, Guy RAYNAL, Gérard SABATHIE.

Objet : Ressources Humaines - Modification de la grille des emplois

Considérant la délibération n°2017/63 relative à l'adoption des tableaux des effectifs permanents et non permanents ;

Considérant le reclassement des agents titulaires et stagiaires au 1^{er} janvier 2017 suite à la réforme sur le Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR), qui entraîne une nouvelle architecture des carrières (nouvelles dénominations des grades), un reclassement indiciaire et l'instauration d'une durée unique dans les échelons ;

Monsieur le Président demande d'approuver les tableaux des effectifs des emplois permanents suivants, mis à jour après l'application du PPCR ainsi que le tableau des effectifs non permanents, mis à jour suite aux derniers recrutements.

La proposition suivante a été retenue par le bureau, lors de sa réunion du 8 juin dernier.

Cadre emploi	Grade avant PPCR	Grade après PPCR	Catégorie	Postes pourvus	Dont temps non complet	Observations
Service administratif (administration générale) - 6 agents						
Attaché	Attaché	Attaché	A	1	TC	
Rédacteur	Rédacteur	Rédacteur	A	1	TC	CDI
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	B	1	TC	
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	TC	
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	30 h	
Service administratif aux communes et structures publiques - 14 agents						
Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	TC	
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	TC	
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	TC	
Adjoint administratif	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	TC	
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif	C	1	31 h	
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif	C	3	TC	
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif	C	1	17,5 h	
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	6 h	
		Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	4 h	CDI
		Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	2	TC	CDI
		Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	TC	CDD jusqu'au 31/12/2017
Service développement durable - 2 agents						
Ingénieur	Ingénieur	Ingénieur	A	1	TC	
Adjoint administratif	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif	C	1	TC	
Service développement économique - 2 agents						
Attaché	Attaché	Attaché	A	1	TC	
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	TC	
Service SPANC - 1 agent au 01/01/17						
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	TC	
Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique	C	1 poste à créer	TC	

Cadre emploi	Grade avant PPCR	Grade après PPCR	Catégorie	Postes pourvus	Dont temps non complet	Observations
Service technique - 25 agents						
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	C	1	TC	
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	TC	
	Adjoint technique 1 ^{ère} classe		C	1	TC	
Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique	C	14	TC	
			C	1	TC	Retraite au 01/05/2017
			C	1	TC	
			C	1	30 h	
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1	TC	CDI - Retraite fin 2017
			C	1	TC	Contrat d'avenir jusqu'au 31/03/2018
			C	1	27 h	CUI et retraite fin année 2017
			C	1	8 h	CDI
Service Office de tourisme - 7 agents						
Attaché	Attaché	Attaché	A	1	TC	
			C	1	TC	Disponibilité 6 mois à compter 17/04/2017
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	Adjoint du patrimoine	C	1	TC	Décharge pour activité syndicale
			C	1	TC	
			C	1	TC	CUI jusqu'au 31/12/2017
			C	1	TC	CDI (congé parental jusqu'au 31/10/2017)

Cadre emploi	Grade avant PPCR	Grade après PPCR	Catégorie	Postes pourvus	Dont temps non complet	Observations
Service sites touristiques						
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	Adjoint du patrimoine principal 2 ^e classe	C	1	TC	
	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine	C	1	TC	
		Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine 2 ^e classe	C	1	TC
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	TC	CUI jusqu'au 31/08/2017 (reconduction 6 mois possible) et autre CUI jusqu'au 06/04/2018

TABLEAU DES EFFECTIFS EMPLOIS NON PERMANENTS

Cadre emploi	Grade	Effectif	Temps	Observations
Service Sites touristiques				
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe		2	TC	CDD 3 mois affecté au gouffre d'ESPARROS
		1	TC	CDD 4.5 mois affecté au gouffre d'ESPARROS
		1	TC	CDD 2 mois affecté l'Espace préhistoire de LABASTIDE
		1	TC	CDD 5 mois affecté à l'Espace préhistoire de LABASTIDE
		1	TC	CDD 4 mois affecté l'Espace préhistoire de LABASTIDE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire décide:

1. D'approuver le tableau des effectifs présenté ci-dessus, tel que modifié suite à l'application du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) qui a entraîné une refonte des grilles indiciaires et une réorganisation des carrières,
2. D'autoriser la création d'emplois permanents et non permanents inscrits sur ce tableau des effectifs ;
3. D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget principal, au chapitre 012 ;
4. D'autoriser Monsieur le Président à pourvoir les emplois correspondants.

Pour copie conforme,
Le Président

*Le Président empêché,
Le 1^{er} Vice - Président*



Affichée le 24 JUIL. 2017